



Annexe régionale

Cerfa N°15671*01

AIDE À L'INSTALLATION ANNEXE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS

Sous-mesure 6.1 des Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information pour le remplissage du formulaire de demande de la dotation jeunes agriculteurs (cerfa n° 52145).

Transmettez cette annexe avec le formulaire de demande de la dotation jeunes agriculteurs (cerfa n° 15671), accompagné des pièces complémentaires, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département du siège de votre exploitation et conservez un exemplaire.

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

N° DOSSIER OSIRIS : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : _____
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : _____
Concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Nom de famille : _____ ; Nom d'usage : _____
(Nom de naissance) (Si différent du nom de famille)

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ ; Sexe : F M

MONTANT DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS SOLLICITÉE

A. Montant de base de la DJA

	Montant régional du socle de base	Montant de base sollicité
Zone de plaine <input type="checkbox"/>	12 000 €	
Zone défavorisée <input type="checkbox"/>	17 000 €	_____ € (a)
Zone de montagne <input type="checkbox"/>	23 000 €	

(La zone géographique est celle sur laquelle l'exploitation (individuelle ou société) possède son siège social et 80 % de sa superficie agricole utile pondérée (SAUP). Lorsque ces deux conditions ne sont pas réunies, il convient de retenir la zone la plus favorisée). Par exemple : si le siège de l'exploitation se situe en zone de montagne et 80 % de la SAUP en zone de piémont, alors c'est la « zone défavorisée » qu'il faudra sélectionner pour le montant de base de la DJA.

B. Montant des modulations de la DJA

(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)

1. Installation Hors-cadre familial	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité (A) = (a x b)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	30 % (b)	_____ €
2. Projet Agro-écologique	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité (B) = (a x c)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	10 % (c)	_____ €
Action choisie : A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> A3 <input type="checkbox"/> Ne cocher qu'une seule case (voir en page 3 la définition des actions)		
3. Projet générateur de valeur ajoutée	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité (C)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	10 % (1 action) (c)	_____ € (a x c)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ou 20 % (2 actions) (d)	_____ € (a x d)
Action choisie : VA1 <input type="checkbox"/> VA2a <input type="checkbox"/> VA2b <input type="checkbox"/> VA2c <input type="checkbox"/> VA3a <input type="checkbox"/> VA3b <input type="checkbox"/> VA4a <input type="checkbox"/> VA4b <input type="checkbox"/> VA5 <input type="checkbox"/> Cocher 1 ou 2 cases		

Précisions : (dénomination des SIQO, nombre de parts sociales, intitulé du **nouvel atelier**, du **nouveau produit**, de l'**activité touristique**, de la transformation à la ferme) : _____

4. Projet générateur d'emploi	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité (D) = (a x c)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	10 % (c)	_____ €
Action choisie : E1a <input type="checkbox"/> E1b <input type="checkbox"/> E1c <input type="checkbox"/> E2 <input type="checkbox"/> E3 <input type="checkbox"/> Ne cocher qu'une seule case		
Nombre d'ETP sur l'exploitation en année 3 du PE : _____		
Emploi collectif, préciser le nombre d'heures ou de jours par année du PE : _____		

5. Projet à coût de reprise / modernisation important	Grille de modulation régionale (cf. partie « Précisions quant aux critères de modulation »)	Montant de modulation Sollicité (E)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		_____ €
Montant total et nature des investissements pris en compte pour le calcul de la modulation : _____		

6. Maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité (F) = (a x c)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	10 % (c)	_____ €
Action choisie : F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> Ne cocher qu'une seule case		

C. Montant total des modulations de la DJA

* Modulations 1-2-3-4-6

% des modulations sollicitées avant plafonnement	Règle de plafonnement	% des modulations sollicitées après plafonnement
.. %	La somme des modulations (hors modulation 5) est plafonnée à 70 %	.. %
Montant total des modulations sollicitées avant plafonnement (A+B+C+D+F)		Montant total des modulations sollicitées après plafonnement (G)
.... €	 €

* Modulation 5 (E) : €
 * Montant total des modulations (E+G) : €
 * Montant total sollicité pour la DJA (montant de base + montant total des modulations) : €

A. Définition des critères de modulation

1. Installation Hors-cadre familial

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

2. Projet Agro-écologique : engagement à respecter au plus tard en année 4 du PE

Action A1 : Être certifié ou en conversion à l'agriculture biologique (AB) pour au moins un atelier

Action A2 : Être certifié haute valeur environnementale (HVE) de niveau 2 ou 3

Action A3 : Adhérer à un GIEE ou au réseau DEPHY fermes

3. Projet générateur de valeur ajoutée

Action VA1 : Être en SIQO hors AB pour au moins une production, au plus tard en 4ème année de son plan d'entreprise

Action VA2 : Participer à un outil collectif, trois possibilités au choix, au plus tard en 4ème année de son plan d'entreprise :

- a) adhérer à une CUMA avec réalisation d'un diagnostic de mécanisation
- b) adhérer à un atelier collectif de transformation
- c) adhérer à un point de vente collectif

Action VA3 : Diversifier les productions primaires agricoles, deux possibilités au choix, au plus tard en 4ème année de son plan d'entreprise :

- a) créer un nouvel atelier
- b) créer un nouveau produit

Le nouvel atelier et le nouveau produit doivent donner lieu à des investissements avec augmentation des immobilisations (*sans montant seuil minimum*)

Action VA4 : Diversifier les activités de l'exploitation, deux possibilités au choix, au plus tard en 4ème année de son plan d'entreprise :

- a) activité touristique rémunérée
- b) transformation par l'exploitant d'une partie de sa production, à la ferme ou sur un lieu de vente avec un montant total d'investissements (renouvellement et/ou développement) supérieur à 2 700 € HT (*total sur les 4 ans du PE*)

Action VA5 : Respecter le ratio comptable : valeur ajoutée / produits d'exploitation (*moyennes des années 3 & 4 du PE*). Seuil plancher : 52%

Attention, le nombre d'actions cochées doit être strictement respecté sur le PE pour pouvoir bénéficier du taux de majoration correspondant.

4. Projet générateur d'emploi

Action E1 : Créer de l'emploi net sur l'exploitation, trois possibilités au choix :

- a) + 0,5 ETP au plus tard en année 3 du PE (*salariés permanents, salariés temporaires, apprentis*)
- b) installation en supplément d'associé au sein d'une société agricole sans augmentation de foncier (*avec une tolérance de 5%*), et en l'absence de départ d'un associé au cours des 12 mois avant et après l'installation
- c) création d'une exploitation dont la totalité de la SAU, ou bien les « bâtiments structurants » pour les exploitations 100% hors sol étaient précédemment non mis en valeur pour un usage agricole (*par bail ou acte de propriété*)

Action E2 : Créer de l'emploi collectif, avec recours au service emploi d'une CUMA et/ou à un groupement d'employeurs et/ou au service de remplacement pour une durée totale au moins équivalente à 140 heures ou 20 jours par an au plus tard en année 3 du PE

Action E3 : Justifier d'une valeur de production brute standard (PBS) inférieure à 25 000 € par associé-exploitant au moment de l'installation (*situation initiale décrite dans le PE*) **et** ne pas fusionner l'exploitation du JA avec une autre exploitation au cours des 4 années du PE.

5. Projet à coût de reprise / modernisation important

Les projets à coût de reprise / modernisation important sont ceux qui nécessitent un effort d'investissement important. Cet effort s'apprécie au regard des investissements de reprise, de renouvellement et de développement à réaliser par le jeune agriculteur, inscrits à son plan d'entreprise et vérifiés à l'issue de celui-ci : investissements physiques et immatériels classiques, achat de foncier dans la limite de 50 000 €, achat de parts sociales.

total des investissements éligibles à cette modulation et prévus au PE	Montant de majoration de la DJA (ITP & IP)			Montant de majoration de la DJA (ITS)		
	zone de plaine	zone défavorisée	zone de montagne	zone de plaine	zone défavorisée	zone de montagne
moins de 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
[100 000 € - 250 000 €[6 000 €	9 000 €	12 000 €	3 000 €	4 500 €	6 000 €
[250 000 € - 400 000 €[9 000 €	12 000 €	15 000 €	4 500 €	6 000 €	7 500 €
400 000 € et plus	12 000 €	15 000 €	18 000 €	6 000 €	7 500 €	9 000 €

6. Maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière

Action F1

Maintenir le foncier en zone de déprise (*=parcelles ayant perdu la vocation agricole*) avec réalisation de travaux, par une entreprise tierce, d'amélioration foncière ou d'aménagements fonciers dans le cadre d'une démarche de reconquête agricole. Le montant total des travaux doit être supérieur à 5 000 € HT.

Action F2

Maintenir le foncier en zone de pression foncière : au moins 50% de la SAU de l'exploitation telle que décrite dans la situation initiale du Plan d'entreprise et constatée lors à la date d'installation (CJA) est située en zone périurbaine, (*selon le classement de l'INSEE pour les communes appartenant à un grand pôle urbain ou à sa couronne, dont la liste sera publiée chaque année en janvier sur le site internet de la DRAAF*).

B. Règle de plafonnement

Si la somme des modulations dépasse 70%, le pourcentage total de modulation du montant de base de la DJA sera ramené à 70%. La modulation « projet à coût de reprise/modernisation important » n'est pas concernée par cette règle de plafonnement.

PRECISIONS QUANT AUX CRITÈRES DE MODULATION (SUITE)

C. Données complémentaires pour l'attribution des critères de modulation

Les données ci-dessous sont nécessaires au calcul et à l'attribution du critère de modulation VA5. Elles sont complémentaires aux données déclarées dans le Plan d'entreprise, et doivent reposer sur le même business plan que celui ayant servi à l'élaboration du Plan d'entreprise.

Critères de modulation sollicités	Données complémentaires au PE	Situation de reprise	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
VA5	Variation des stocks					

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dossiers sont classés en fonction de leur note obtenue selon les critères ci-après.

La grille est remplie au regard du projet présenté dans la demande de financement conformément au Plan d'Entreprise.

Pour chaque critère, si les conditions sont remplies la totalité des points attribuables est comptabilisée. La note minimale est fixée à 300 points pour être sélectionnable.

Principes de sélection	Critères de sélection		Si oui cocher la case	Pièces justificatives et éléments d'appréciation de ce critère	Nombre de points
Projet d'installation	Type de projet en lien avec la nature de l'installation	ITP et exploitation titre individuel	<input type="checkbox"/>	vérifié par le service instructeur sur la base du PE	50
		ITP et exploitation sociétaire	<input type="checkbox"/>		50
		ITS et exploitation à titre individuel	<input type="checkbox"/>		50
		IP et exploitation titre individuel	<input type="checkbox"/>		50
		IP et exploitation sociétaire	<input type="checkbox"/>		50
Évaluation Autonomie	Autonomie au regard des moyens de production (sous critère non cumulable)	Moyens de production détenus par l'exploitant à titre individuel ou par la société au sein de laquelle il s'installe	<input type="checkbox"/>	vérifié par le service instructeur sur la base du PE	150
		Moyens de production détenus à plusieurs dans le cadre d'une exploitation collective (CUMA, regroupements d'atelier).	<input type="checkbox"/>		150
Effet levier	Revenu professionnel global dégagé en fin de PE	RPG < 3 SMIC en année 4	<input type="checkbox"/>	vérifié par le service instructeur sur la base du PE	100
Modulation de la DJA et concours aux objectifs transversaux	Nombre de modulations sollicitées	Validation du critère HCF	<input type="checkbox"/>		vérifié par le service instructeur sur la base des justificatifs de modulation
		Validation du critère Agro-écologie	<input type="checkbox"/>		
		Validation du critère Valeur Ajoutée	<input type="checkbox"/>		
		Validation du critère Emploi	<input type="checkbox"/>		
		Validation du critère Projet à coût de reprise / modernisation important	<input type="checkbox"/>		
		Validation du critère Maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière	<input type="checkbox"/>		
Note totale					

PIÈCES À FOURNIR À L'APPUI DE LA DEMANDE DE DJA

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT(M)	Sans objet
Devis émis par une entreprise tierce pour les travaux de reconquête envisagés	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière » action F1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos légendées des parcelles concernées par les travaux de reconquête agricole (<i>avant travaux</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière » action F1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tableau détaillant les surfaces et/ou bâtiments repris, dans le cadre du contrôle d'absence de lien de parenté jusqu'au 3ème degré (<i>selon le modèle figurant dans le guide de procédures régional</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « HCF »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de reprise de foncier par l'intermédiaire d'un opérateur (<i>SAFER, collectivités, ...</i>) ou à la suite d'un cédant qui avait recours à cet opérateur	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « HCF »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étude économique détaillée (<i>qui peut prendre la forme d'un business plan ou tout autre modèle équivalent</i>)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrats ou attestations d'adhésion encadrant la mise en commun des moyens de production (CUMA, regroupement d'exploitations, contrat d'entraide, ...)	Candidat sollicitant le critère de sélection « Moyens de production détenus à plusieurs dans le cadre d'une exploitation collective »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : PIÈCES À FOURNIR AU MOMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DU SOLDE DE LA DJA

Pièces	Type de demandeur concerné
Certificat de conformité AB	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Agro-écologie » action A1
Certificat HVE de niveau 2 ou 3	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Agro-écologie » action A2
Attestation d'adhésion à un GIEE ou au réseau Dephy Fermes	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Agro-écologie » action A3
Justificatif de production selon le cahier des charges d'un SIQO, ou dernière déclaration de récolte (viticulture)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Valeur ajoutée » action VA1
Appel de parts sociales signé par le président de la CUMA (<i>en cas d'acquisition</i>) ou certificat de parts sociales (<i>en cas de maintien à l'identique</i>) + diagnostic des charges de mécanisation	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Valeur ajoutée » action VA2 a
Justificatif d'acquisition des parts sociales de l'atelier collectif de transformation + statuts de l'atelier collectif de transformation	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Valeur ajoutée » action VA2 b
Justificatif d'utilisation du point de vente + statuts du point de vente collectif	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Valeur ajoutée » action VA2 c
Factures acquittées relatives aux investissements ou certificat de parts sociales de CUMA ou relevé des immobilisations figurant dans la comptabilité de l'exploitation (<i>surligner les lignes concernées</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Valeur ajoutée » actions VA3 & VA4
Contrats de travail, bulletins de salaires, justificatifs MSA, contrat d'apprentissage ...	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Emploi » action E1 a
K-bis, statuts de la société (<i>anciens & nouveaux</i>), relevé parcellaire de la MSA (<i>avant et après installation</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Emploi » action E1 b
Relevé parcellaire de la MSA, déclarations PAC, attestation sur l'honneur des propriétaires (<i>ou anciens propriétaires si achat</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Emploi » action E1 c
Factures acquittées	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Emploi » action E2
Factures acquittées pour les travaux réalisés par une entreprise tierce	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière » action F1
Photos légendées des parcelles concernées par les travaux de reconquête agricole (<i>après travaux</i>)	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « maintien du foncier en zone de déprise ou de pression foncière » action F1

La DDT(M) pourra, en outre, demander toutes les pièces complémentaires qu'elle jugera nécessaires pour instruire les demandes de modulations, puis pour la vérification de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'entreprise.

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT(M).

Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande de la DJA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère en charge de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT(M).